

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 87.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 85
- Votants : 85
- Suffrages exprimés : 76 (76 pour et 9 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-trois juillet deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron).

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Damien DEROUET
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN représentée par Mme Frédérique XAVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Ludovic AUBRY
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HELLY
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-Josée DUFOUR représentée par sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Luc DELAUP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par M. Maurice BRUN en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Gilles CREMILLIEUX à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - M. Daniel ROUIT représenté par M. Fabrice FROMENT à qui il a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Béatrice ALLIROL à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absent non représenté :

- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD

ORDRE DU JOUR : Clause de revoyure du CRET 2

Par délibération n° 52-18 du 6 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2 (CRET 2) avec la région Sud-PACA pour la période 2018-2021. Ces contrats signés entre le conseil régional et les intercommunalités, ont pour objet d'établir une programmation opérationnelle permettant le financement de projets structurants dans le domaine de l'aménagement, de la transition énergétique, du développement économique et de la mobilité.

La programmation initiale comporte 3 opérations intercommunales (l'aménagement de la base de loisirs de la Germanette, la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihet, et la création d'un centre aquatique), ainsi qu'une opération communale à Sisteron.

Le montant total de ces opérations s'élève à 12 495 960 € pour une enveloppe de subvention de 2 222 288 €.

Le CRET 2 du Sisteronais-Buëch a été voté le 15 mars 2019 et notifié le 3 juin 2019. Les CRET étant conclus pour une durée de 3 ans avec une clause de revoyure à mi-parcours, il convient de préparer cette clause de revoyure en vue d'une présentation au vote lors de la session de la Région d'octobre 2020. Cette revoyure se fait à enveloppe constante.

Le montant des travaux du projet « Agrandissement et rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage » ayant été revu à la baisse, l'aide régionale votée a été inférieure au montant initialement prévu. Il apparait donc un delta de 57 156 € à réaffecter.

Il est proposé d'ajouter à la programmation initiale, le projet de cartographie du mode d'occupation du sol (MOS) à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le MOS permet d'obtenir (à partir de photos aériennes) une cartographie complète et synthétique des différents types d'occupation du sol et d'en connaître leur évolution sur les dix dernières années. Cette cartographie permettra notamment d'apporter des éléments de lecture pour l'élaboration du SCoT.

Cette opération estimée à 112 000 € et peut être subventionnée à 50 %, soit 56 000 €.

Il est également proposé d'affecter les 1 156 € restants aux études pour la construction du centre aquatique. La programmation du CRET2 suite à la revoyure s'établirait ainsi :

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention
AXE 4 - UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE				
Réhabilitation de la base de loisirs de la Germanette à Serres	CCSB	340 000 €	58 000 €	17 %
Cartographie du mode d'occupation du sol à l'échelle de la Communauté de Communes	CCSB	112 000 €	56 000 €	50 %
TOTAL AXE 4 (2 opérations)		452 000 €	114 000 €	
AXE 5 - BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR				
Rénovation du centre culturel de l'Alcazar à Sisteron	Commune de Sisteron	2 326 960 €	698 088 €	30 %
Agrandissement et rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Sisteron	CCSB	490 438 €	49 044 €	10 %

Construction d'un centre aquatique à Sisteron – études	CCSB	150 000 €	61 156 €	40 %
Construction d'un centre aquatique à Sisteron – travaux	CCSB	8 617 000 €	1 300 000 €	15 %
TOTAL AXE 5 (4 opérations)		11 584 398 €	2 108 288 €	
TOTAL CRET Sisteronais-Buëch (5 opérations)		12 036 398 €	2 222 288 €	

Le Bureau réuni le 18 juin 2020 a donné un avis favorable à la revoyure du CRET 2 telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la revoyure du CRET 2.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU